

C.C.A.S. DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025-017

Mairie de MINIAC - MORVAN



DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 07 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale le 31 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier, Président.

Membres présents : COMPAIN Olivier, THIEULANT Gisèle, MARTIN Sylvie, LE GUERET Patrick, DAVID Paulette, DELANOE Cécile, CHOLLET Cédric, GARÇON Daniel, GOUPIL Edith, FERON Isabelle, HELGEN Marie- Christine, GAUTIER Amandine.

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : -

Étaient absents : PRIOUL Martine

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Sylvie

2025 – 017 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CCAS DU 26 SEPTEMBRE 2025

Rapporteur Monsieur COMPAIN

M. le président présente le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 septembre 2025.

Il demande s'il y a des observations.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration du CCAS décide :

- D'approuver le procès-verbal du CCAS du 26 septembre 2025.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,

M. Olivier COMPAIN



Le secrétaire de séance,

Mme Sylvie MARTIN

